

Amiens, le 14 novembre 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

**Direction des Ressources
Humaines**

Dossier suivi par :
Serge PENNAGUER
Correspondant RH des dispositifs
d'accompagnement médical

☎ 03 22 82 69 50

☎ 03 22 92 82 12

✉ serge.pennaguer@ac-amiens.fr

Dossier suivi par :
Maryse BURGER
Médecin conseiller technique du
Recteur

☎ 03 22 82 39 40

☎ 03 22 82 37 14

✉ ce.ctms@ac-amiens.fr

Christelle DINGEON
Conseillère technique du
service social du Recteur

☎ 03 22 82 39 26

☎ 03 22 82 37 14

✉ christele.dingeon@ac-amiens.fr

**20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9**

**Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi,
de 8h00 à 18h00**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS Chancelier des Universités

à

Messieurs les Présidents d'université
Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs des
Services Académiques de l'Éducation Nationale de l'OISE,
de la SOMME et de l'AISNE
Madame la déléguée régionale à l'ONISEP
Monsieur le directeur du CROUS
Monsieur le directeur territorial de CANOPE
Monsieur le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale (DRJSCS)
Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale
de l'AISNE, de la SOMME et de l'OISE
Mesdames et Messieurs les directeurs des instituts du CNED
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement (EPLE)
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les délégués académiques
Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Campagne 2017-2018 d'affectation sur poste adapté des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Références : - décret n°2007-632 du 27 avril 2007 modifié relatif à l'adaptation du poste
de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif
d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et
d'orientation confrontés à des difficultés de santé
(BOEN n°20 du 17 mai 2007)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions réglementaires ci-dessus
référéncées, qui prévoient la possibilité pour certains personnels de solliciter un poste
adapté de courte ou de longue durée, au titre de la prochaine rentrée scolaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire
auprès de l'ensemble des personnels de votre établissement, notamment à ceux
confrontés à une rupture professionnelle pour raisons de santé.

Les personnels exerçant actuellement sur un poste adapté en sont directement avisés par
mes soins.

I. Principes du dispositif

L'affectation sur poste adapté correspond à l'exercice d'une **activité professionnelle**. Elle
offre la possibilité au personnel, dont l'état de santé ne lui permet pas d'occuper son emploi
actuel, de se préparer à une réintégration progressive sur ses fonctions d'origine ou à
l'exercice d'un nouveau métier.

L'entrée dans le dispositif s'effectue sur des **critères médicaux**, mis en relation avec des difficultés à exercer les fonctions actuelles, sous réserve que l'état de santé soit considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer, éventuellement à un rythme adapté, le temps de travail correspondant à ses nouvelles activités.

L'affectation sur poste adapté constitue une situation administrative pouvant conduire à une affectation sur :

- un poste adapté de courte durée (PACD), prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale ou dans une autre administration de la fonction publique ;
- un poste adapté de longue durée (PALD), prononcée pour la durée reconductible de quatre ans au sein des services et établissements relevant de l'Education nationale ou auprès du CNED.

Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires mais continuent à relever de l'autorité administrative qui a prononcé leur affectation. Ils peuvent bénéficier d'un aménagement du poste de travail ainsi que d'un allègement de service.

Le service ou l'établissement qui accueille une personne affectée sur un poste adapté doit être précisément informé des objectifs de ce dispositif en faveur des personnels. Il convient que l'agent soit accueilli et accompagné lors de sa prise de poste, qu'un cadre de travail précis lui soit confié et qu'il soit suivi par un responsable du service ou de l'organisme d'accueil. Il s'agit d'éviter l'isolement professionnel de la personne.

II. Constitution des dossiers

Les dossiers de candidature à une première affectation sur poste adapté sont constitués :

- de l'**imprimé de candidature** (annexe 1),
- d'un **courrier**, exposant les motifs de la demande, notamment le projet envisagé dans le cadre d'une affectation sur poste adapté (annexes 2 et 3),
- d'un **certificat médical** explicite, récent et détaillé, **sous pli confidentiel**, précisant la nature de la pathologie et les difficultés ou incapacités qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions,
- pour les personnels concernés, de la **notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** ou de la **décision du bénéfice de l'obligation d'emploi** délivrée par la Maison Départementale des Personnels Handicapés.

III. Acheminement et calendrier

Les dossiers de candidature doivent parvenir, par la voie hiérarchique, à :

RECTORAT

Direction des Ressources Humaines - Monsieur Serge PENNAGUER

20, boulevard d'Alsace-Lorraine

80 063 AMIENS Cedex 9

Le vendredi 23 décembre 2016 au plus tard

Afin de favoriser la procédure d'instruction individuelle, je vous demande de bien vouloir respecter ce délai.

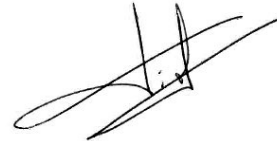
La réunion du groupe de travail relatif à l'examen des candidatures à une affectation sur poste adapté se tiendra dans le courant du mois de **mars 2016**.

La présente circulaire est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'académie d'Amiens, à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr> (Rubrique Accueil > Espace pro > Les ressources humaines > L'accompagnement des parcours professionnels > La mobilité professionnelle).

La direction des ressources humaines, les médecins de prévention et les assistantes sociales en faveur des personnels se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer tout renseignement complémentaire utile.

3/3

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie



Jean-Jacques VIAL

**CANDIDATURE
A UNE PREMIERE AFFECTATION
SUR POSTE ADAPTE
RENTREE SCOLAIRE 2017
SECOND DEGRE**

<i>visa</i>	
Pôle médical	<input type="checkbox"/>
Pôle social	<input type="checkbox"/>
Pôle RH	<input type="checkbox"/>

DONNEES PERSONNELLES

<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>NOM Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p>☎ : ☎ :</p> <p>✉ :</p>	<p>Situation familiale :</p> <p><input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> concubin(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve)</p> <p>Profession du conjoint :</p> <p>Enfant(s) à charge (nombre et date de naissance) : </p>
--	---

DONNEES PROFESSIONNELLES

<p>Corps/Grade :</p> <p>Discipline/Fonction :</p>	<p>Etablissement/zone de remplacement/service actuel(le) : </p>
---	---

Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur poste adapté ? oui non

Dates et lieu(x) :

PARALLELEMENT A CETTE CANDIDATURE, PRESENTEZ-VOUS UNE DEMANDE... ?

- | | |
|---|--|
| <p><input type="checkbox"/> de mutation inter et/ou intra-académique</p> <p><input type="checkbox"/> de congé de formation professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> de reconversion/adaptation (dispositif OPERA)</p> <p><input type="checkbox"/> de changement de fonctions</p> <p><input type="checkbox"/> de reclassement ou de réorientation professionnel(le)</p> <p><input type="checkbox"/> autre :</p> | <p><input type="checkbox"/> de temps partiel ou de cessation progressive
d'activité quotité :%</p> <p><input type="checkbox"/> de retraite</p> <p><input type="checkbox"/> d'aménagement du poste de travail actuel</p> <p><input type="checkbox"/> d'allègement de service</p> |
|---|--|

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

OBLIGATOIRE

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT/DE SERVICE/DU DIRECTEUR DE C.I.O. motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le
Signature

PIECES A JOINDRE

- un **certificat médical récent** (moins de 2 mois), sous pli confidentiel, explicitant les difficultés médicales
- un **courrier de candidature** exposant succinctement vos motivations pour une affectation sur poste adapté (cf. annexe 3)
- pour les personnels concernés, une **copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** ou de la **notification du bénéfice de l'obligation d'emploi** délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'ensemble du dossier (imprimé de candidature complété des pièces à y joindre) sera transmis à
RECTORAT - Direction des Ressources Humaines
M. Serge PENNAGUER
20, bd d'Alsace-Lorraine
80 063 AMIENS Cedex 9
pour le **vendredi 23 décembre 2016**

Fait à, le
Signature

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- ↳ Vous êtes : ♦ **enseignant titulaire** du premier ou second degré public, **C.P.E. ou C.O.P.**
♦ **en activité ou en congé** de maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, en accident de service.
- ↳ Votre **état de santé** ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions.
- ↳ Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver une **activité professionnelle**.

*L'Education Nationale vous propose une **affectation sur un poste adapté**.*

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et d'orientation dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine. L'entrée dans le dispositif se fait sur des **critères médicaux**, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- soit sur un **poste adapté de courte durée** (PACD), prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale ou dans une autre administration de la fonction publique (voire organisme public),
- soit sur un **poste adapté de longue durée** (PALD), prononcée pour la durée de quatre ans reconductible, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE ?

- Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.
- Ce sont des personnels nommés en **renfort** dans les structures d'accueil. Ils ne sont pas placés en responsabilité et interviennent en surnombre au sein d'une équipe existante.
- L'horaire effectué doit être le plus proche possible de l'horaire réglementaire de la fonction occupée. Un allègement de service pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin de prévention.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE ?

- **Fonctions pédagogiques** (soutien à de petits groupes d'élèves, conseiller d'éducation, corrections au CNED...),
- **Fonctions administratives** (en IEN de circonscription, au Rectorat, en service départemental, au secrétariat ou à l'intendance d'un établissement scolaire,...),
- **Autres fonctions** au sein de la fonction publique d'Etat ou des autres fonctions publiques, d'organismes publics agréés, en lien avec le projet professionnel de l'agent (culture, filière des bibliothèques...).

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ?

L'affectation sur poste adapté est une **période transitoire** dans la carrière, voire un « tremplin » pour reprendre une activité. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- de retrouver la capacité aux fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours, ...
- d'échanger avec les médecins de prévention, les assistantes sociales des personnels et le correspondant RH, sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF ?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- le retour aux fonctions d'origine
- la reconversion professionnelle
- le reclassement professionnel
- le détachement
- le congé de formation professionnelle
- le congé de longue maladie/durée
- la disponibilité
- la retraite.

TEXTES DE REFERENCE

✍ Décret n°2007-632 modifié du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

✍ Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

CALENDRIER DES OPERATIONS

Courant novembre

Les candidats complètent le dossier de candidature (téléchargeable sur le site académique), qui devra revêtir l'avis du supérieur hiérarchique.

Mi-décembre

Le dossier de candidature (imprimé de candidature, courrier d'accompagnement, certificat médical et, éventuellement, notification du bénéfice de l'obligation d'emploi) est transmis à la DRH du Rectorat.

De janvier à mars

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats est mené au moyen

- d'une évaluation médicale avec le médecin de prévention,
- d'un entretien avec une assistante sociale des personnels, pour les premières demandes et mise à disposition du service social, pour les maintiens,
- d'un entretien avec le correspondant RH.

Mi-mars

A l'issue des différents entretiens, les demandes seront examinées conjointement par les experts médico-sociaux et la Direction des ressources humaines. Les candidatures prioritaires seront identifiées, le nombre de postes adaptés étant contingenté. Le résultat sera alors présenté, pour avis, à la commission paritaire administrative paritaire compétente et soumis à la décision du Recteur (mai-juin).

Fin mars

Les décisions d'admission sur poste adapté sont adressées aux candidats. Les personnels placés en congé de longue maladie/durée ou disponibilité pour raisons de santé sont invités à adresser un courrier au comité médical de leur département, demandant leur "réintégration à temps plein sur poste adapté, à compter du 01/09/2017".

D'avril à juin

En fonction du projet professionnel que le candidat admis aura (pré)défini, notamment dans la perspective de la sortie du dispositif, la Direction des ressources humaines déterminera, avec l'intéressé, la nature du poste susceptible d'être occupé, à compter de la rentrée scolaire suivante.

PERSONNES "RESSOURCES" SUR POSTE ADAPTE

POLE MEDICAL

Aisne

Docteur Monique VILLETTE

Cité Administrative 02018 LAON CEDEX
✉ monique.villette@ac-amiens.fr
Prise de rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi auprès de Christine LEFEVRE
✉ christine.lefevre1@ac-amiens.fr
☎ 03 23 26 20 67

Oise

Docteur Jean-Pierre PORCHER

22, Avenue Victor-Hugo BP 321
60025 BEAUVAIS CEDEX
✉ jean-pierre.porcher@ac-amiens.fr
Prise de rendez-vous tous les jours sauf le mercredi auprès de Jamila BALI
✉ jamila.bali@ac-amiens.fr
☎ 03 44 06 45 85

Somme

Docteur Véronique PODVIN

Lycée professionnel de l'Acheuléen
Bureau de médecine de prévention
21 bis, rue du 31 août 1944 - B.P. 58
80097 AMIENS CEDEX 3
✉ veronique.podvin@ac-amiens.fr
Prise de rendez-vous du lundi au vendredi auprès de Christine BERNARD
✉ christine.bernard@ac-amiens.fr
☎ 03 22 82 37 56

POLE SOCIAL

Aisne

Dominique GUIGNARD (secteur sud)
Cité Administrative 02018 LAON CEDEX
✉ dominique.guignard@ac-amiens.fr
☎ 03 23 26 22 16

Barbara LURASCHI (secteur nord)
Cité Administrative 02018 LAON CEDEX
✉ barbara.luraschi@ac-amiens.fr
☎ 03 23 26 20 68

Oise

Caroline LEMONNIER (secteur est)
589, rue Octave-Butin BP 50102
60281 MARGNY-LES-COMPIEGNE CEDEX
✉ social.margny60@ac-amiens.fr
☎ 07 78 04 36 02

Stéphanie DISSAUX (secteur ouest)
22, Avenue Victor-Hugo BP 321
60025 BEAUVAIS CEDEX
✉ ce.social60-pers@ac-amiens.fr
☎ 03 44 06 45 17

Somme

Rectorat - 20, bd d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9
Elodie BLANC (secteur ouest)
✉ elodie.blanc@ac-amiens.fr
☎ 03 22 71 25 12
Catherine HAPPINETTE (secteur est)
✉ catherine.happiette@ac-amiens.fr
☎ 03 22 71 25 78

POLE RH

Rectorat - 20, bd d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Catherine TIESSE

DRH adjointe
✉ catherine.tiesse@ac-amiens.fr
☎ 03 22 82 69 73

Evelyne ROGERON

Correspondante handicap
✉ personnels.handicap@ac-amiens.fr
☎ 03 22 82 38 28

Frédérique GILLET

Conseillère mobilité carrière
✉ conseil.mobilitte.carriere@ac-amiens.fr
☎ 03 22 82 39 43

Serge PENNAGUER

Référent postes adaptés
✉ serge.pennaguer@ac-amiens.fr
☎ 03 22 82 69 50

COURRIER DE CANDIDATURE

**A l'aide des questions ci-dessous, essayez de déterminer,
le plus clairement possible,
l'objectif de votre affectation sur poste adapté.**

⇒ QUEL EST VOTRE PROJET PROFESSIONNEL ?

- ✓ Le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.
- ✓ La préparation d'une réorientation professionnelle.

Si vous ne pouvez, au moment de la rédaction de ce courrier, répondre à cette question, tentez de répondre aux questions suivantes, lorsqu'elles correspondent à votre situation.

⇒ Dans quelle zone géographique souhaiteriez-vous être affecté(e) ?

⇒ Votre projet professionnel est :

1- le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.

Envisagez-vous...

- une affectation au CNED, pour exercer des activités pédagogiques à domicile ?
- une affectation sur votre lieu d'exercice précédent ?
- une affectation dans une autre structure ? (école, collège, lycée général, lycée professionnel)
- d'effectuer du soutien à de petits groupes d'élèves, dans votre discipline, par exemple ?
- de suivre des modules d'actualisation de vos connaissances pédagogiques ?

2- la préparation d'une réorientation professionnelle.

Il s'agit de la mise en mouvement vers une nouvelle profession :

- en s'appuyant sur des compétences existantes et
 - en se donnant comme objectif d'acquérir et de développer de nouvelles compétences qui permettront de maîtriser les activités liées au métier envisagé.
- Quelles sont les activités que vous ne souhaitez plus (ou pas) exercer ?

Envisagez-vous...

- de passer un concours ? Si oui, préciser lequel.
- de rester fonctionnaire ? Dans l'Education nationale ? Dans la fonction publique d'Etat ?
- une affectation dans un établissement scolaire ? En CDI ? Au secrétariat ? Auprès d'une équipe pédagogique ?...
- un service (rectorat, direction des services départementaux de l'Education Nationale), sur des fonctions administratives ?
- une mise à disposition auprès d'une structure hors Education nationale ?
- de suivre une formation ? Laquelle ?
- de vous inscrire à des formations du plan académique/départemental de formation ? Dans quel but ?

IMPORTANT

Votre projet professionnel et sa faisabilité seront évoqués avec les différentes personnes "ressources", notamment avec Monsieur Serge PENNAGUER, correspondant RH des dispositifs d'accompagnement médical (serge.pennaguer@ac-amiens.fr - 03 22 82 69 50).

Votre projet sera construit, au fur et à mesure des entretiens.